

panorapresse.ouest-france.fr

Les jeunes ont plaidé pour une éducation de qualité

3-4 minutes

Au concours annuel de plaidoiries, les jeunes hérouvillais ont plaidé pour une éducation de qualité



Sur la scène de L'Atelier, les candidats sont félicités par [Agnès Dolhem](#), maire adjointe en charge des actions culturelles et des relations internationales. | Ouest-France

Écoliers, collégiens et lycéens s'étaient préparés pour convaincre le jury du concours du jeudi 12 mars 2026 à [Hérouville-Saint-Clair \(Calvados\)](#).

Près d'une vingtaine de jeunes écoliers, collégiens et lycéens, scolarisés à [Hérouville-Saint-Clair \(Calvados\)](#) s'étaient inscrits au concours annuel de plaidoiries. Sur la scène du centre culturel L'Atelier, ils ont exprimé leurs talents jeudi 12 mars 2026 devant une salle comble. Le public venu les encourager était composé de leurs familles et des enseignants qui les ont accompagnés pour leur préparation.

Lire aussi : [Municipales 2026 : le Calvados](#), un département « équilibré et tolérant » selon son président, [Jean-Léonce Dupont](#)

Un concours en deux catégories

Ce concours est organisé chaque année par le service des relations internationales de la ville, avec le concours de l'Unicef (Fonds des nations unies pour l'enfance). Il comporte deux catégories d'âge :

de 9 à 13 ans et de 14 à 18 ans. Le thème choisi cette année, et sur lequel devaient porter les plaidoyers, correspondait à l'objectif de développement durable de l'Onu numéro 4 : « une éducation de qualité ».

Une éducation de qualité défendue par les jeunes

Pour la première catégorie, ils pouvaient plaider en petits groupes, mais Mohamed Hafsaoui a choisi de s'adresser seul au public. « **Dans le monde, au moins 10 % des enfants n'ont pas accès à l'école. Un enfant sans école est un enfant sans avenir !** » Il obtient le prix de sa catégorie.

Lire aussi : [Hérouville-Saint-Clair](#). Ces jeunes élus ont appris à dessiner avec un professionnel

Huit autres candidats ont successivement défendu la nécessité d'une éducation de qualité, dont plusieurs élèves du collège lycée expérimental. Aliénor évoquant le harcèlement scolaire, Capucine les enfants qui doivent travailler pour payer leurs études et Mélanie qui évoque la déscolarisation des jeunes obligés de quitter leur pays. Maude interroge ce monde qui exclut, « **où l'enfant n'a pas le droit de rêver** ». Le prix de cette catégorie est attribué à Louise Le Gall qui démontre que « **l'avenir d'un jeune ne peut se décider d'un seul clic sur Parcours Sup !** »

Le jury a remis le prix du public au groupe de l'école Simone-Veil. Tous les candidats ont bénéficié de l'intervention de deux coachs, afin de progresser dans leur aisance à l'oral. Quelques talents oratoires prometteurs se sont révélés.